

Journal de SUD éducation 75  
30 bis rue des Boulets  
75011 Paris  
Tél. : 01 44 64 72 61  
Fax : 01 44 64 72 66  
sudeducation75@wanadoo.fr  
www.sudeducation75.org

éducation  
**SUD** Paris

Le Journal

n° 229  
mars 2011

N° de CPPAP : 0314 S 06897 2 €  
Abonnement : 20 €  
Directrice de la publication :  
Marie-Françoise LEFEBVRE  
Hebdomadaire.  
Imprimé par nos soins.  
Dépôt légal en cours.

# La révolution, une idée toujours neuve !

La Tunisie était habituellement perçue comme le pays du soleil, des plages et du jasmin. Autrement dit un pays pour touristes à l'économie performante où la démocratie était en construction, sous la direction "éclairée" du président Ben Ali avec l'entier soutien en particulier (mais pas seulement) de la France, ancienne puissance coloniale.



En réalité, la Tunisie a été dirigée d'une main de fer pendant 23 ans. Liberté d'opinion interdite, opposition politique de quelque nature que ce soit persécutée, corruption généralisée. C'est cette dictature qu'a renversé, à mains nues, le 14 janvier 2011, le peuple tunisien (les jeunes ou moins jeunes, ouvriers, employés, chômeurs, étudiants, enseignants, médecins, avocats, ingénieurs...)

L'effondrement de la dictature tunisienne a créé un appel d'air formidable et entraîné la chute du dictateur Moubarak. La contestation s'amplifie dans les pays avoisinants. En Libye, Kadhafi et son clan massacrent les insurgés qui ont pris les

armes contre lui et réussi à libérer la majeure partie du pays.

Les revendications sociales - qui ont toujours accompagné la contestation politique - obligent gouvernement et patronat à entamer en Tunisie et en Egypte des négociations avec les syndicats. Et les pouvoirs encore en place (Jordanie, Algérie, Maroc, Bahrein, Yémen) sont obligés de lâcher du lest. Bien sûr, rien n'est gagné et de nombreuses chausse-trappes sont ouvertes sous les pieds du peuple.

Mais plus rien ne sera comme avant ! La chute des régimes tunisien et égyptien a

montré que les dictatures ne sont pas une fatalité dans cette partie du monde ; les gouvernants des états néo-colonialistes - à commencer par la France et autres pays européens - rament honteusement et hypocritement pour tenter de faire oublier leurs liens étroits avec les dictateurs déchus et de limiter leur perte d'influence dans ces pays.

Enfin, dans une époque où un certain ordre du monde

et des rapports de domination et d'exploitation semblaient être établis inéluctablement, la révolution s'impose comme une idée toujours neuve, une perspective parfaitement plausible.

Plus que jamais la lutte doit continuer. De l'autre côté de la Méditerranée, ici et partout !

**Dans « notre beau pays des droits de l'Homme » (sic) où les richesses sont captées par une petite caste, un vaste mouvement collectif est aussi nécessaire pour faire reculer les atteintes aux libertés, l'exploitation des plus faibles, la misère et la précarité, la casse des services publics ...**

## NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES ! NOUS VOULONS LES MOYENS NECESSAIRES A L'EDUCATION NATIONALE !

Comme dans les autres services publics (hôpitaux, transports...), le système éducatif est victime d'une saignée budgétaire sans précédent (- 50 000 emplois en trois ans) qui, si nous ne l'arrêtons pas, entraînera la mort du malade.

Avec 1 338 suppressions de postes programmées, la région Île-de-France et ses 3 académies est parmi les plus affectées par cette logique comptable de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

**Rentrée 2011 à Paris : plus d'élèves, moins de personnels, moins de classes, moins d'heures d'enseignement !**

Une fois encore les moyens attribués aux écoles et établissements scolaires pour la rentrée 2011 sont annoncés en diminution alors que les effectifs augmentent.

Ainsi, dans le secondaire, plus de 1900 heures d'enseignement doivent disparaître de la dotation horaire globale, 27 postes budgétaires d'enseignants et 25 postes administratifs sont supprimés alors même que plus de 1300 élèves supplémentaires sont prévus.

De plus, nous savons très bien que les effectifs prévus par le rectorat le sont à minima et que

le non-renouvellement des contrats à durée déterminée ne sont pas comptabilisés dans les suppressions de postes d'agents administratifs. Et ce sont les ZEP et autres écoles-établissements en difficulté qui sont le plus durement atteints par cette politique !

*Le rectorat a accepté qu'un groupe de travail du CDEN se réunisse à la mi-juin (...) Il nous faudra y obtenir le maximum d'annulation des fermetures envisagées et d'ouvertures indispensables.*

Dans les écoles ce sont 77 postes qui passent à la trappe alors que les effectifs augmenteront de 600 élèves, en majorité en maternelle, selon les prévisions du rectorat lui-même.

**Ces suppressions affecteront plus particulièrement les postes de remplaçants et de réseaux d'aide aux élèves en difficulté.**

Les conséquences seront lourdes : plus d'élèves par classe de la maternelle au lycée, de nombreuses suppressions de classes, de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés (RASSED du premier degré), de moins en moins de possibilité

de prendre en charge les difficultés des élèves.

**Dans les lycées la réforme Chatel conduit à l'éclatement de la classe, remplacée par des groupes de "compétences" ou d'enseignement "d'exploration" surchargés.** La disparition des dédoublements rendra impossible l'oral en langue vivante et l'expérimentation en sciences et technologie par exemple.

**Dans les services administratifs du rectorat, des établissements secondaires, de la Maison des examens d'Arcueil, du CNED de Vanves, la disparition d'encore des dizaines d'emplois - s'ajoutant à celles des années précédentes - va encore dégrader le fonctionnement de services déjà saturés.**

Ces suppressions de moyens participent des 16000 suppressions de postes annoncées et des dizaines de milliers de titulaires qui ont disparu ces dernières années.

Ces mesures aggravent les conditions d'étude des élèves, plus particulièrement au lycée en individualisant leur cursus scolaire. Elles aggravent aussi les conditions de travail de tous les personnels

Académies	Premier degré	Second degré	Postes Équivalent administratifs temps plein	Total
Créteil	120	426	25 8,33	571
Paris	77	27	25 8,33	129
Versailles	120	493	25 8,33	638
Île-de-France	317	946	75 25	1338

enseignants, administratifs et ouvriers qui doivent gérer toujours plus d'élèves en étant de moins en moins nombreux.

Parallèlement, les recrutements sont réduits à la portion congrue et l'embauche de contractuels déjà nombreux parmi les personnels va devenir la règle pour tous avec la mise en œuvre de la maîtrise pour les enseignants.

### LA MOBILISATION A DEMARRÉ, IL FAUT LA POURSUIVRE ET LA FAIRE ABOUTIR !

Avant les vacances de février, dès l'annonce des projets du rectorat et les réunions des premiers CTP et CDEN, les personnels et les parents d'élèves (voire les élèves) se sont mobilisés : réunions, pétitions, délégations, manifestations, grèves le 3 et le 10 février...

Leurs actions ont déjà permis que, dans certains cas, le rectorat soit contraint de revoir sa copie et de renoncer à quelques

suppressions de classes et de postes (dans les 4ème, 11ème, 18ème, 19ème, 20ème arrondissements ...).

Mais, pour l'essentiel, les fermetures envisagées demeurent et, surtout, **rien ou quasiment**

pour faire le point sur l'état des inscriptions et procéder à des ajustements. Il nous faudra y obtenir le maximum d'annulation des fermetures envisagées et d'ouvertures indispensables. Il faut, donc, que d'ici là, la mobilisation se développe dans les écoles et les arrondissements !

Dans les collèges et lycées, les opérations de carte scolaire ne sont pas achevées et un nouveau CTP se réunira à la fin du mois de mars. Actuellement, plusieurs établissements (collège Jean Perrin, lycée autogéré de Paris, etc.) sont en lutte pour obtenir le maintien de leur potentiel, voire la garantie de leur survie et les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Il est indispensable que

cette mobilisation se poursuive et se généralise car ce n'est pas établissement par établissement que nous gagnerons : un mouvement d'ensemble est indispensable pour faire voler en éclat le cadre budgétaire imposé et pour obtenir une attribution massive de moyens pour l'enseignement public.



**n'est prévu pour faire face aux inscriptions nouvelles d'élèves et aux augmentations d'effectifs résultant de la montée pédagogique.** Dans beaucoup d'écoles et d'établissements, c'est la catastrophe annoncée !

Pour les écoles, le rectorat a accepté qu'un groupe de travail du CDEN se réunisse à la mi-juin

## 2nd degré

### Absentéisme scolaire : répression financière sur les familles

Le décret d'application de la loi votée au parlement en juin et au sénat en septembre, a été publié au journal officiel le 23 janvier. Dorénavant, à partir de deux journées d'absence d'un élève, l'inspecteur d'académie, alors que c'était jusque là du ressort des présidents de conseils généraux, peut demander à l'organisme débiteur des prestations familiales « de suspendre le versement de la part des allocations familiales due au titre de l'enfant absentéiste ». L'inspecteur d'académie agira sur la base des signalements des chefs d'établissements ou des di-

recteurs d'écoles. De plus en plus démunie devant la détresse sociale de beaucoup de familles et les difficultés scolaires rencontrées par les élèves, l'école se retourne contre les parents. Ce seront bien évidemment ceux qui ont le plus besoin de ces allocations familiales qui seront le plus durement sanctionnés. Après le fichage des élèves dès leur plus jeune âge sous prétexte de dépistage de risques potentiels de délinquance précoce, le flicage des familles, le renforcement du lien école/police et la suppression de dizaines de milliers de personnels

qui font désormais cruellement défaut pour assurer le suivi des élèves, c'est maintenant la répression financière qui menace de s'abattre sur les familles modestes. La victoire idéologique de la classe au pouvoir n'en finit pas de se décliner sur le mode répressif.

Nous ne participerons pas à cette logique répressive. Les enseignants et les personnels de vie scolaire ne sont pas des délateurs. SUD Education appelle les collègues à s'opposer collectivement à cette mesure.

## Mise en place du Livret Personnel de Compétences : un casier scolaire

Après avoir imposé le fichage des élèves dès trois ans par Base-Elèves, le gouvernement utilise la même méthode pour attribuer à tous les individus scolarisés, de la maternelle au lycée, un Livret Personnel de Compétences : après une soi-disant « phase expérimentale » passée totalement inaperçue, un arrêté du 14 juin 2010 et une circulaire l'ont mis en place cette année au collège, en troisième. La mobilisation avait permis de retirer les compétences et les acquis des données enregistrées sur Base-Elèves. Qu'à cela ne tienne, ils reviennent par la fenêtre grâce au LPC !

Décrit comme « une application numérique sous environnement Sconet » et un « outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves », il s'agit en fait de la constitution d'un véritable casier scolaire, où sera enregistrée, attestée et datée l'acquisition des sept catégories de compétences du Socle Commun (voir article sur le sujet dans le précédent journal). Cette validation se fera à trois niveaux : fin CE1, fin CM2 - et on voit bien le lien avec les actuelles « Évaluations » contre lesquelles on se bat dans le premier degré - et fin de la scolarité obligatoire.

La validation du livret sera obligatoire pour obtenir le Brevet des Collèges.

Encore une fois et dans le prolongement de Base-Elèves, il s'agit d'un véritable fichage (c'est une manie !) où le droit des personnes d'accès, de modifications ou même d'effacement des données les concernant, ne sera pas respecté (article 36 de la loi informatique et liberté).

Quid également de la question du stockage et du traitement de ces données ?

Mais le plus important est le lien que nous devons faire avec le remodelage, façon néo-libérale, du code du travail. En effet la loi 2009-1437 « relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie », a instauré un « passeport » pour les travailleurs, qui a le même contenu que le LPC. Celui-ci se trouve donc prolongé pour la vie, pour tous les élèves devenus salariés, le passeport étant utilisé pour l'embauche et la carrière.

**Voici l'outil créé  
par la technologie  
SUD Éducation pour  
bien faire remonter**



**le livret de  
compétences**

(art.L6315-1 du code du travail). Et voilà le livret ouvrier, vieux rêve de contrôle et de flicage du patronat, ressuscité ! L'employeur pourra enfin tout savoir sur ceux qu'il souhaite embaucher et ainsi les trier.

Cela va permettre également une mise en concurrence de la main d'oeuvre afin de limiter les salaires : il n'est plus question de métiers, de qualifications ou de savoirs, mais de compétences individuelles. Chaque élève devra se construire son propre livret, chaque travailleur devra négocier individuellement, sur la base de ces «compétences», son propre salaire... Il faudra savoir se vendre, petit ! Car la compétition permanente

commencera dès la maternelle. Ah, quel bonheur d'avoir pour ministre de l'Éducation un DRH de l'Oréal !

Dans ce dispositif, les enseignants deviennent les contre-maitres de la fabrication de ressources humaines, avec ordre d'évaluer leurs élèves de façon binaire, en cochant des cases.

On a en effet détourné les termes des pédagogies actives, qui avaient mis en avant les compétences dans un souci de démocratisation pour favoriser les élèves, en compétences « utiles » pour fabriquer des salariés flexibles et adaptables à n'importe quel Mcjob.

En se gargarisant de « personnaliser », les contre-réformes en cours individualisent les trajectoires d'apprentissage et l'enseignant n'est plus chargé d'amener un groupe classe à progresser collectivement.

Nous appelons donc à s'opposer au Livret Personnel de Compétences :

- car, si certains pourraient être séduits par la transdisciplinarité et le fait de sortir des notes et autres moyennes, il s'agit en fait d'une récupération néo-libérale de revendications légitimes pour une autre forme d'évaluation.
- car c'est une accentuation du tri social des élèves.
- car c'est une nouvelle forme grave de fichage combiné des élèves et des travailleurs.
- car c'est encore une augmentation de la charge de travail pour les enseignants.

Il n'est pas question que des élèves puissent être sanctionnés, car il leur manquerait une croix dans une case !

**Battons-nous contre  
l'individualisation des  
parcours, le tri et le  
fichage des élèves !**

Ci-dessous suit un tract qui s'adresse à tous les personnels des écoles et des établissements du second degré que nous avons rédigé en commun avec des animateurs syndiqués à SUD. Nous invitons tous les adhérents à diffuser à tous les différents personnels des écoles et des lycées.

## **Animateur, Adjoint/Assistant éducatif, personnels de service, enseignants Un seul lieu de travail, un seul syndicat !**

*Nous travaillons tous ensemble dans les écoles. Malgré ce quotidien commun, nous sommes trop souvent les uns à côté des autres, sans connaître les situations plus ou moins difficiles de tel animateur ou personnel de service et de cantine.*

### **Défendre le droit des travailleurs et lutter ensemble**

#### **Pourquoi ?**

C'est sur le terrain que naissent les liens et les solidarités pour construire des luttes et le rapport de force nécessaire pour s'opposer aux abus de la hiérarchie locale de la CAS ou de la DASCO comme dans l'éducation nationale. Notre expérience de syndicat de lutte nous a montré que c'est quand les travailleurs d'un établissement défendent leurs droits, notamment ceux des précaires, se soutiennent et luttent ensemble qu'ils peuvent obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Nous sommes trop souvent éparpillés dans des luttes qui pourtant convergent : retraites, précarité, service minimum par exemple. Ainsi, il est fréquent que les syndicats de l'éducation et de la ville de Paris appellent à la grève à des dates différentes. Nous déplorons cette situation et souhaitons y remédier.

C'est pourquoi il est important de lutter ensemble dans le même syndicat pour que nos luttes

soient plus cohérentes et plus efficaces.

### **Contre la précarité... valorisation des statuts et des compétences**

La précarité est un mode de fonctionnement dans l'éducation nationale comme à la mairie de Paris. Des emplois nécessaires au bon fonctionnement de l'établis-



sement ou de l'école sont attribués sur des contrats à temps partiels, à durée limitée, pour des salaires ne permettant pas de vivre dans des conditions décentes. Forcément ces conditions amènent un manque de sécurité d'emploi, un manque de reconnaissance, un manque de continuité dans le service public.

**Un travail, un statut et les droits qui vont avec. Notre revendication est claire depuis longtemps :**

**Titularisation de tous sans condition de concours, de stage, ni de nationalité !**

Nous serons vigilants sur les débats et les nouvelles organisations susceptibles d'émerger par rapport au temps de travail et à l'évolution des rythmes scolaires. Pour les animateurs, le temps de service est très découpé : comment permettre à des personnels de s'engager dans ce métier dans ces conditions ?

Nous pensons que les activités municipales se déroulant dans les écoles doivent permettre de créer de véritables postes de responsable de site. Pour que le fonctionnement soit plus cohérent et pour valoriser les carrières des animateurs et des directeurs de centre et avoir un statut à la hauteur de leurs responsabilités.

### **Connaître ses droits**

Un syndicat est un outil pour les salariés quels que soient leurs statuts. Une de ses fonctions est de faire connaître aux salariés leurs droits et beaucoup trop d'entre nous ne les connaissons pas. Comment les connaître ? À qui s'adresser ? Par exemple un salarié a un Droit Individuel à la Formation (DIF) à hauteur de 20 heures par an cumulables jusqu'à 120 h. Chacun a droit à 12 jours de formation syndicale (qu'il soit syndiqué ou non) à suivre sur le temps de travail. Autant de situations où la connaissance de ses droits permet de se donner les moyens de se former et de mener collectivement des luttes. Un syndicat est là pour cela aussi.

**Pour un syndicat de lutte, pour défendre nos droits,  
rejoignez SUD éducation !**

**Luc Chatel met à prix la tête des personnels :  
22000 euros pour les recteurs « tueurs » à gages !  
6000 « seulement » pour les serviteurs zélés, les chefs d'établissements.**

C'est la première année qu'il incombe aux recteurs de choisir eux-mêmes quels postes d'enseignants ils doivent supprimer dans leurs académies. Pour les meilleurs exécutants de ces basses besognes, ceux qui afficheront le meilleur tableau de chasse : 22 000 euros. Deux fois plus en une seule prime que les salaires des millions de personnes qui dans ce pays atteignent péniblement le seuil de pauvreté. A vomir !

Pour les chefs d'établissements, serviteurs zélés de leurs supérieurs fortunés, ce sera 6 000 euros de prime tous les trois ans,

mesquins vraiment, pour la mise en place de projets d'établissements, selon le taux de réussite des élèves et l'intégration des élèves en difficulté. Bref, une prime juste pour faire le travail qui leur est demandé! Faut-il vouloir finir de mettre au pas tout ce petit monde qui se montre pourtant bien peu récalcitrant. Parallèlement, ces mêmes chefs d'établissement pourront, toujours avec zèle, renvoyer au chômage leur personnel en contrat précaire, choisir leurs enseignants et signaler les élèves absentéistes pour couper les allocations familiales aux familles déjà dans la misère.



La lutte de classe, eux, ils y croient !

## 2nd degré

## Précarité dans les lycées de la ville de Paris

Dans les lycées de la ville de Paris les agents sont loin d'être tous titulaires. Et ceux qui sont en CDD le sont souvent depuis de nombreuses années. Ils connaissent le stress d'une situation professionnelle précaire en risquant à tout moment de se retrouver au chômage.

Au lycée Camille Jenatzy, des agents sont en CDD depuis plus de six ans. Ils ne se sont jamais vu proposer une titularisation. La ville ne fait que les renvoyer aux tests et concours qu'elle organise périodiquement. Sur les 400 agents qui s'y sont récemment présentés 37 seulement ont été admis et donc titularisés!

SUD éducation réclame la titularisation de ces agents sans conditions de concours, tests ou nationalité.

**CYNIQUE!**

Non contente d'éliminer de la titularisation la grande majorité de ses agents précaires en les reca-

lant aux tests et aux concours, la ville de Paris ne leur propose aucune préparation de base en français, ce qui bien évidemment, met particulièrement en difficulté ceux d'entre eux qui ne sont pas pleinement francophones. Ce n'est pas sans rappeler l'esprit des lois sur l'immigration qui discriminent à l'accueil ceux qui ne pratiquent pas bien notre langue.

Préférence européenne à l'embauche !

Les agents dont la nationalité est extra européenne n'ont toujours pas le droit d'être titulaires de la fonction publique. Outre cette discrimination scandaleuse de la loi française, la ville de Paris ne propose même pas de s'engager à les titulariser en cas de naturalisation, ni ne leur propose de CDI comme signe d'un engagement à ne pas les renvoyer au chômage après les avoir « utilisés » souvent pendant de nombreuses années.

Toujours plus de précaires !

La ville de Paris prétend ne pas appliquer la politique de l'état de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Et pourtant, toujours au lycée C.Jenatzy, un agent qui vient de partir à la retraite a été remplacé par un autre en contrat aidé ! Ce contrat aidé vient d'ailleurs s'ajouter à d'autres déjà présents dans l'établissement. Comme à l'état ou à la région Île-de-France, ces agents sont sous la menace directe d'un non renouvellement et d'un retour au chômage mais en plus ils ne sont même pas décomptés comme faisant partie du personnel de la ville. Ils font cependant le travail comme les autres et s'ils devaient disparaître, ce serait des postes effectivement supprimés et une charge de travail plus lourde encore pour les personnels restant.

**Titularisation de tous les précaires!**

## Les petites filles sages vont au paradis, les autres vont où elles veulent...

**La journée de stage « femmes et travail » organisée par Sud éducation Paris a été riche en discussions et en prises de conscience. Il a été l'occasion de questionner la notion de genre et le rapport des femmes au travail.**

### Une réflexion sur les questions de genre...

La construction de genre ou plus précisément sa déconstruction était au cœur de cette journée. L'assignation d'un rôle, d'une norme de comportement selon que l'on soit genré homme ou femme est remis en question. Nos propres constructions sociales et schèmes de pensée sont le sujet de ce questionnement que nous souhaitons poursuivre dans le temps pour que Sud Education Paris reste un syndicat de débat et de lutte, pour que la question des femmes mais aussi et plus certainement celle de l'assignation de rôle normés et bien souvent synonymes d'oppression ne soient plus passés sous silence.

La société capitaliste développe aujourd'hui un féminisme qui s'oriente uniquement vers la mise en place d'une organisation du travail et des rôles sociaux permettant aux femmes de s'insérer dans le combat pour le travail en tant que fournis du capital. Nous refusons cette posture !

La femme mère, l'allaitement, la femme épouse, la femme qui a plusieurs vies avec lesquelles elle doit jongler... ne sauraient être les uniques questionnements qui nous animent.

### ...qui débouche sur des revendications syndicales

En engageant ces réflexions, nous nous posons alors la question des revendications, des



pratiques syndicales et des spécificités du rapport des femmes au travail. Durant ce stage, l'intervention de Sabine Fortino a apporté des informations et des analyses. D'où toute une série de questions qui ont émergées et qui devraient nous guider à l'avenir dans les revendications que nous portons et nos pratiques syndicales :

### Sur le genre

Qu'est-ce qui dans notre construction sociale genrée est facteur d'oppression ? En quoi le rôle qui nous est assigné à notre naissance nous oppresse et nous oblige ? Pourquoi le genre fait question ? Pourquoi la non-adéquation sexe/genre pose problème ? Le combat LGBT\* n'est-il pas aussi le nôtre ?

Les processus de socialisation, leur construction, leur inversion, mais surtout leur déconstruction sont les thèmes que nous nous proposons d'aborder dans nos débats.

### Sur le travail

Pourquoi la grande majorité des femmes s'oriente-t-elle vers des métiers « féminins » ?

Comment sortir des assignations de rôles (le compassionnel pour les femmes, l'agir et le pouvoir pour les hommes) ?

Comment aller vers une véritable mixité des professions et des pratiques ?

Comment ouvrir des espaces de parole qui permettent de débattre des constructions genrées, des spécificités du travail féminin et de ses souffrances spécifiques ?

\* lesbienne gay bi trans

**Un syndicat « alternatif » se doit, à partir d'une prise de conscience sur les processus de socialisation des individus, de formuler des revendications qui prennent en compte tout à la fois la réalité du travail des femmes, une déconstruction des normes et une critique du travail.**

## L'ENS : de la lutte locale à une riposte globale ?

*A l'Ecole Normale Supérieure, des personnels vacataires sont en grève depuis plusieurs mois. Ce mouvement minoritaire mais tenace illustre à merveille la politique de casse de la fonction publique et la mise en place de la loi sur l'autonomie des universités.*

Depuis 2005, date d'entrée en fonction de Monique Canto-Sperber (MCS) à la tête de l'ENS, l'école peut-être considérée comme bon élève. MCS a su la transformer en parfaite structure privée, gérant magnifiquement ses recettes (c'est-à-dire sachant faire la chasse aux mécènes, essayant de rendre payants des services jusque là gratuits comme la bibliothèque, etc.) et réduisant drastiquement ses dépenses (en titularisant le moins possible les personnels de catégorie B et C par exemple).

L'école est même devenue un « pôle » attractif pour les entreprises (France Télécom et EADS - aéronautique civil et militaire- y ont chacun une chaire) et sur le portail internet on peut lire : « il faut permettre aux jeunes chercheurs (...) de rédiger leur thèse sur les thématiques de recherche qui intéressent les entreprises. » On est loin des maos et d'Althusser, c'est sûr...

En tout cas c'est dans ce contexte « d'excellence » par le mécénat et de course au « grand emprunt » qu'à la suite du mouvement de grève de l'automne, certains contractuels et titulaires se sont mis en grève, lassés peut-être par l'accumu-

lation des contrats de saisonniers, les salaires jamais augmentés et les pressions d'une « gouvernance » à l'éthique contestable (Monique Canto Sperber est une philosophe spécialiste de l'éthique grecque). Ils ont été soutenus par une partie des étudiants et des profs, ce qui a permis de mettre en place différentes actions :

- mise en place d'une caisse de grève

- Assemblée générale étudiants/ profs/ administratifs, rassemblements



- blocage du conseil d'administration

- grève de la cantine et mise en place d'une cantine autogérée, perturbant ainsi durablement le fonctionnement de l'ENS.

Face à cette mobilisation, la réplique de Monique Canto-Sperber a été édifiante. D'une part elle a classiquement fait appel à des vigiles pour empêcher toute

velléité de blocage de l'ENS, transformant l'école en blockhaus, et a promis de distribuer les sanctions disciplinaires. D'autre part elle a écrit un article publié dans Libération. Elle y met en avant un argument imparable : puisque les titularisations vont disparaître et puisque les facs et les grandes écoles sont devenues - grâce à la LRU- des employeurs privés comme les autres, elle réclame que ces employeurs puissent utiliser les mêmes contrats que ceux du privé, donc des CDI... Dans cette

même tribune, pas un mot sur la mobilisation dans son établissement !

Ce qui se passe à L'ENS est assez exemplaire.

On y voit à l'oeuvre et sans fard les logiques de privatisation dans la fonction publique, la précarisation des personnels et la mise sous tutelle de la recherche par les entreprises.

**On y voit aussi qu'une lutte locale est toujours possible.**

**On y comprend surtout qu'il faudrait des ripostes plus larges pour s'opposer au démantèlement du service public, à la précarisation des vies individuelles et qu'il faut plus que jamais défendre nos revendications :**

**Titularisation de tous les personnels sans conditions !**



## Grève à durée indéterminée à l'École Normale Supérieure

Depuis huit semaines, les personnels précaires de la cantine de l'ENS de Paris sont en grève reconductible pour protester contre leurs conditions de travail et réclamer leur titularisation ainsi que des augmentations de salaire et l'ouverture d'enquêtes sur des cas de harcèlements, parfois accompagnés de licenciements abusifs.

Ces salarié-e-s accumulent depuis plusieurs années les C.D.D. (plus de six ans pour certain-e-s) tout en assurant au sein de l'établissement des fonctions pérennes. Leurs salaires sont scandaleusement bas et n'ont connu aucune évolution, alors même que les réductions d'effectifs entraînent chaque année un accroissement de la charge de travail, encore accentué par certaines ambitions de la Directrice de l'établissement. Depuis plusieurs années en effet, l'ENS est très soucieuse de sa visibilité internationale, accueille de plus en plus d'étudiant-e-s et n'hésite pas à sacrifier des postes de titulaires nécessaires en cuisine, ménage, etc., pour les remplacer par des postes supplémentaires de professeurs, en recourant à l'externalisation ou aux C.D.D. à répétition pour les tâches les moins « nobles ». De façon générale, la gestion de l'établissement

est catastrophique depuis quelques années, c'est pourquoi de nombreux/ses précaires de tous les services, et même des titulaires, ont protesté et protestent encore contre la politique de « prestige »

de l'établissement et les dégâts qu'elle provoque au quotidien.

Face à un mouvement social en cours depuis maintenant 4 mois, la Direction refuse d'entendre les revendications et méprise ouvertement les grévistes ainsi que les étudiant-e-s solidaires. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sollicité à de nombreuses reprises refuse lui aussi de prendre en compte la situation et ne daigne même pas recevoir une délégation. La Direction tout comme le Ministère choisissent donc de laisser pourrir le mouvement, et le chemin pris par l'administration de l'École est celui de la censure et de la répression.

En effet, depuis l'annulation injustifiée de la conférence de Stéphane Hessel qui devait avoir lieu le 18 janvier, et contre les activités du Collectif Palestine ENS autant que contre le mouvement social, la Direction souhaite interdire toute manifestation « à caractère politique » au sein de l'établissement (confé-

rences, réunions, etc.), au mépris des libertés d'expression et de réunion. Cette censure politique est déjà condamnée par la justice, puisque suite à l'interdiction sans motif de la tenue dans l'École d'un cycle de conférences consacré à la question israélo-palestinienne organisé par des élèves, le Tribunal Administratif, auprès de qui avait été présentée une requête, a jugé que : « La directrice de l'ENS, dans l'exercice de ses fonctions a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de réunion qui constitue une liberté fondamentale ». Ces agissements sont dans la droite ligne de la politique de la Direction qui depuis des années bafoue le droit syndical, notamment en refusant l'octroi de locaux et de matériel. Une prochaine conférence de presse intersyndicale sur la précarité dans la fonction publique, prévue à l'ENS le 9 mars, est elle aussi menacée.

Solidaires Fonction Publique et SUD-Étudiant soutiennent les personnels, élèves et professeurs engagé-e-s dans cette action, et condamnent les atteintes aux libertés d'expression et de réunion ainsi qu'au droit syndical en cours à l'ENS.

## **Assemblée générale**

**des (anciens actuels futurs) adhérents  
de SUD Education Paris**

au local du syndicat, 30 bis rue des boulets, Paris 11e,  
M° Rue des Boulets (code porte A3078)

**Jeudi 24 mars 2011  
à 18h**

### **Sommaire**

- p.1 : Édito
- p.2 et 3 : Suppression de postes / absentéisme
- p.4 : Livret personnel de compétences
- p.5 : Tract à diffuser largement
- p.6 : Prime au recteur et précarité dans les lycées
- p.7 : féminisme, genre et syndicalisme
- p.8 : ENS en lutte
- p.9 : ENS communiqué

### **PROJECTION + DEBAT**

en présence des réalisateurs

Lucille Nabonnand et Etienne Simon

**“Autogestion au féminin”**

**Mardi 29 mars 2011 à 19h**

au local du syndicat, 30 bis rue des boulets, Paris 11e,  
M° Rue des Boulets (code porte A3078)

Synopsis : Lors de la crise économique et financière de 1999-2001, de nombreuses usines ont été récupérées à Buenos Aires par leurs ouvriers, tandis que les patrons les fermaient les uns après les autres. Ce mouvement est né d'une nécessité de survie dans un contexte social très dur, mais qui perdure depuis plus de dix ans comme une réponse prolétaire actuelle à la fermeture d'un lieu de travail. En allant rencontrer ces travailleurs, nous voulions d'une part dresser avec eux un bilan en termes d'organisation et de gestion ouvrière, et porter d'autre part un regard sur la récupération et l'autogestion comme facteurs d'émancipation pour les femmes dans une société globalement misogyne. En effet, l'Argentine est un pays de réputation machiste, réputation qui d'après les organismes argentins de défense des droits des femmes relève d'une âpre réalité dans le monde du travail. La question sous-tendue par notre documentaire est de savoir si une organisation du travail plus solidaire, collective, autogérée amène aussi à un autre regard sur le travail féminin. D'un point de vue plus symbolique il pose cette question : les choix d'organisation du travail transforment-ils les relations sociales ?

Visionner la bande-annonce :

<http://www.youtube.com/watch?v=k0ZLppOe2M4>